

ENQUÊTE PUBLIQUE

Préalable à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol
au lieu-dit « déchetterie de Sault ».
Commune de SAULT - VAUCLUSE
(du 14 novembre au 13 décembre 2022 inclus)

Commissaire enquêteur : Monsieur Jacques SUBE



CONCLUSIONS ET AVIS

Sommaire :

Page 2 1 - Conclusions.
Page 4 2 - Avis.

CONCLUSIONS ET AVIS

Préalable à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol
au lieu-dit « déchetterie de Sault ».
Commune de SAULT - VAUCLUSE

1-

CONCLUSIONS MOTIVEES

1.1 - Objet de l'enquête et nature du projet.

Cette enquête publique a pour objet le projet, porté par la SAS Ventoux Production, qui consiste à construire une centrale solaire photovoltaïque sur la commune de Sault (Vaucluse), sur le site d'un ancien terrain militaire occupé par une déchetterie en fonctionnement.

La demande de permis de construire porte sur la réalisation d'un parc de 9 550 modules photovoltaïques et de ses locaux techniques. Ces installations permettront de générer une puissance électrique de 4 MW crête, soit une production annuelle d'environ 5 800 MWh sur trente années d'exploitation.

Le site choisi est en bordure de la RD 245, route reliant Sault à Saint Christol via Brouville.

Il s'agit d'une ancienne emprise militaire, déjà clôturée et partiellement artificialisé.

Ce site, comme de nombreux autres sur le Plateau d'Albion, est un vestige du passé récent dédié à la dissuasion nucléaire, mise en œuvre par l'Armée française. Plusieurs autres sites de même nature ont déjà fait l'objet de mise en œuvre de projets identiques sur les communes environnantes.

Les objectifs et attentes de ce projet sont :

- Production d'énergie renouvelable ;
- Maintien de l'activité de déchetterie ;
- Projet réversible, n'impactant pas à long terme le foncier ;
- Générateur d'un loyer pour la commune
- Site géographique et climatique idéal pour la production solaire.

Ainsi, j'estime que les objectifs de ce projet s'inscrivent parfaitement dans les orientations prises par la France pour augmenter sa capacité de production solaire photovoltaïque, au titre des énergies renouvelables.

D'autre part, les attentes locales liées au lieu et aux retombées économiques sont à considérer comme un élément positif de ce projet.

1.2 - Dossier d'enquête publique.

Les documents constituant la partie administrative du dossier d'enquête ainsi que les avis MRAe et PPA ont été élaborés ou transmis par la Préfecture de Vaucluse.

Les documents constituant la partie technique du dossier d'enquête ont été élaborés par la société VENTOUX PRODUCTION.

Le dossier complet est mis à la disposition du public en mairie de Sault, et sur le site internet de la Préfecture de Vaucluse.

Il comprend tous les éléments permettant au public d'analyser et de comprendre le contenu et les objectifs du projet. Il est complet, clair et détaillé.

Ainsi, j'estime que le dossier d'enquête publique est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête.

1.3 - Déroulement de l'enquête.

L'enquête publique s'est déroulée du 14 novembre au 13 décembre 2022 inclus.

Sur cette période j'ai tenu quatre permanences en mairie de Sault :

1ère permanence : lundi 14 novembre 2022, de 09h00 à 12h00, (ouverture de l'enquête),

2ème permanence : vendredi 25 novembre 2022, de 14h00 à 17h00,

3ème permanence : mercredi 30 novembre 2022, de 09h00 à 12h00,

4ème permanence : mercredi mardi 13 décembre 2022, de 14h00 à 17h00, (clôture de l'enquête).

1.3 - Participation du public.

Pendant la durée de l'enquête :

- 01 personne s'est présentée pour consulter le dossier et porter une observation sur le registre,
- 04 courriels ont été adressés au commissaire enquêteur.

Le total des observations à exploiter est de 01 sur le registre et 04 par courriel ou courrier postal.

Force est de constater que ce projet de construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol n'a pas suscité une participation du public significative.

Il faut noter que les quatre observations déposées par courriel, entre le 10 et le 12 décembre, présentent une similitude de contenu. D'autre part ces observations portent en partie sur des généralités relatives à l'énergie solaire photovoltaïque et sur des projets similaires au niveau régional. Mon rôle en tant que commissaire enquêteur est de me prononcer uniquement sur ce projet. Ainsi je ne pouvais pas prendre ces observations en considération outre mesure.

1.4 - Réponses du maître d'ouvrage à la synthèse des observations.

Concernant les avis formulés par la Mission régionale d'autorité environnementale Provence Alpes Côte-d'Azur (MRAe PACA) et les Personnes publiques associées (PPA), ils contenaient des recommandations nécessitant des réponses adaptées.

Après une présentation lors d'une réunion en mairie de Sault le 21 décembre 2022, le maître d'ouvrage a répondu à la synthèse des observations du public par un courrier qui fournit des éléments de réponses clairs et argumentés.

Ainsi, j'estime que la réponse à la synthèse des observations fournies par le maître d'ouvrage est un élément positif dans le déroulement de cette enquête publique.

2-

AVIS

➤ Après avoir constaté que ce projet de centrale solaire photovoltaïque, sur le site d'un ancien terrain militaire occupé par une déchetterie en fonctionnement :

✚ a pour objectifs :

- la production d'énergie renouvelable,
- le maintien de l'activité de déchetterie,

✚ répond aux attentes locales :

- d'un projet réversible, n'impactant pas à long terme le foncier,
- générateur d'un loyer pour la commune,

et cela sur un site géographique et climatique idéal pour la production d'énergie solaire.

➤ Après étude j'estime que :

✚ les objectifs de ce projet s'inscrivent parfaitement dans les orientations prises par la France pour augmenter sa capacité de production solaire photovoltaïque,

✚ le lieu et les retombées économiques répondent aux attentes locales,

✚ le dossier d'enquête publique, complet, clair et détaillé, est à considérer comme un élément positif dans le déroulement de cette enquête,

✚ les réponses à la synthèse des observations du public par le maître d'ouvrage sont détaillées et argumentées, et contribuent positivement à l'enquête.

❖ Après avoir étudié le dossier présenté, et m'être assuré que l'enquête publique s'est déroulée conformément au Code de l'environnement et au Code de l'urbanisme,

❖ après avoir tenu quatre permanences sur la commune de Sault,

❖ après avoir pris connaissance et analysé les observations formulées par le public, par la Mission régionale d'autorité environnementale Provence Alpes Côte-d'Azur et les Personnes publiques associées, et la réponse du maître d'ouvrage à la synthèse des observations,

❖ comme suite aux conclusions présentées précédemment,

j'émet un

AVIS FAVORABLE

à l'enquête publique Préalable à la construction d'une centrale solaire photovoltaïque au sol
au lieu-dit « déchetterie de Sault ».

Commune de SAULT - VAUCLUSE

Dossier d'enquête n° E22000089 / 84

Fait à Saint Saturnin Lès Apt, le 02 janvier 2023.



Jacques SUBE